

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD-France) a accueilli le 17^{ème} Congrès de la World Federation of Right to die Societies qui s'est tenu à Paris du 30 octobre au 1er novembre 2008 réunissant 44 associations qui de par le monde défendent le Droit à L'Ultime Liberté

Invités au Congrès, Laurent Fabius (ancien Premier ministre, député PS de Seine-Maritime) et Henriette Martinez (députée UMP des Alpes de haute-Provence) ont déclaré leur ferme intention de travailler ensemble leur proposition respective pour une loi sur ce même sujet, « l'aide à mourir », s'inspirant largement des législations européennes en vigueur qui évitent les dérives. La mort est un sujet qui nous concerne tous, indépendamment des clivages politiques. Cependant, on sait que tout le monde n'est pas égal devant la mort. Or, choisir – dans les conditions requises par la loi - librement sa mort, l'endroit et l'heure, est un droit à l'auto-détermination, tel qu'il est inscrit dans l'Art 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme. Ce principe n'est pas appliqué dans la majorité des pays, alors que paradoxalement, les sondages montrent qu'en moyenne plus de 70% des personnes interrogées sont favorables à l'instauration d'une loi générale qui - dans des conditions précises - dépénaliserait les médecins

La France est un Etat laïc et pourtant dans ce débat – comme c'est le cas dans de nombreux pays - certains politiciens se retranchent derrière la religion ou la philosophie pour faire prévaloir leurs conceptions de la valeur de la vie et du sens à donner à la souffrance.

Les deux députés français ont dénoncé l'hypocrisie. Trop d'euthanasies sont exécutées clandestinement, ainsi que parfois même sans l'accord du patient, du fait du manque de contrôle. Le suicide assisté se pratique également en secret, pour autant qu'on puisse bénéficier de la compassion d'un médecin et quant aux plus fortunés ils franchissent les frontières.... Le « laisser mourir », l'arrêt de soins et d'alimentation, prôné par certains, entraîne inéluctablement l'arrêt de vie... mais dans quelles souffrances ? De quel droit, ceux qui défendent la vie peuvent-ils imposer de faire souffrir mille morts à celui qui n'a aucune chance de s'en sortir? C'est à la société de prendre position. Le Docteur Frédéric Chaussoy, qui a aidé Vincent Humbert à mourir, déplore l'attitude des médecins qui dans certains cas se comportent en bourreaux, défenseurs de leurs propres valeurs, plutôt que d'accéder à la volonté de leurs patients.

Pour tout un chacun, mourir est l'Acte Ultime...il ne s'agit pas de le banaliser. En Belgique, l'Euthanasie n'est pas un droit absolu, mais c'est le droit de pouvoir demander d'entamer la procédure. La personne qui fait cette demande doit souffrir d'une pathologie irréversible entraînant des souffrances - tant physiques que psychiques - impossibles à surmonter. L'avocate Jacqueline Herremans (Présidente de *WFRtDS* & de l'*ADMD*-Belgique), souligne qu'il est souvent constaté que les patients sachant que leur demande serait accordée au moment souhaité, meurent apaisés dans les unités de soins palliatifs, sans faire appel à l'euthanasie. Il n'est donc pas question de nier les soins palliatifs mais on sait aussi qu'ils ne règlent pas tout. Les soins palliatifs doivent être intégrés à l'euthanasie. Ils doivent être plus efficaces et plus nombreux. Signalons encore que l'Euthanasie doit être réglée par la loi, alors que les soins palliatifs ont précédé toute législation les concernant.

Le Dr. Raymond Mathys (Chef du Service d'Oncologie de l'Hôpital Middelheim d'Anvers) insiste sur le fait que le médecin doit devenir le partenaire de son patient et arrêter de se comporter en paternaliste. Il doit prendre le temps de l'écouter pour le comprendre, lui parler, il faut que s'établisse entre eux une relation de confiance et de solidarité. Dès le premier diagnostic de la maladie incurable, le patient sait qu'il peut introduire sa demande d'euthanasie mais nul ne sait quand, ni s'il prendra cette décision. Le Docteur Jérôme Sobel (Président d'Exit, Suisse) regrette que les médecins généralistes n'aient pas été formés, d'ailleurs peu d'entre eux assistent à la mort de leur patient. Il suggère que les médecins soient d'avantage éduqués à la philosophie, et leur conseille fortement de lire les auteurs tels Pline, Epicure, Montaigne, Montesquieu, Rousseau, David Hume... afin d'être à même d'aider leur patient à aborder avec plus de sérénité l'angoisse de la mort.

En évoquant la décision de l'écrivain belge Hugo Claus qui avait décidé – avant que son cerveau ne soit irréversiblement détruit par la maladie - de s'en aller, entouré de sa femme et des siens, un verre de champagne à la main... Jacqueline Herremans, évoque les nouveaux rituels qui se créent. Les patients peuvent choisir le jour et le lieu, dire adieu aux êtres chers, qui à leur tour peuvent encore exprimer ce qui jusque là... n'avait pas encore pu être dit.

A Paris, ce 2 novembre 2008 a été instaurée la *Première Journée Mondiale pour le droit de mourir dans la dignité*. Dans une atmosphère chaleureuse et particulièrement émouvante de nombreuses personnes se sont rassemblées pour manifester au Trocadéro, sur le parvis des Droits de l'Homme afin que soit reconnu le droit à l'Ultime Liberté. A l'issue de la conférence de presse, nos députés luxembourgeois Lydie Err et Jean Huss ont proclamé de concert et non sans fierté : ***une fois n'est pas coutume, le petit Luxembourg - en matière des Droits de l'Homme - précède les grands !***

Mireille KIES
Membre de l'ADMD-Luxembourg

